

PUIS-JE GARDER MES
ALLOCATIONS FAMILIALES SI
JE PARS À L'ÉTRANGER ? • COMMENT

LES DOSSIERS INFOR JEUNES

COMMENT SUIIS-JE
IMPOSE SI JE PARS TRAVAILLER À L'ÉTRANGER ?
QU'EST-CE QUE LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ ?
QU'EST-CE QU'UN PROJET DE VOLONTARIAT À L'ÉTRANGER ?
EXISTE-T-IL DES PROGRAMMES POUR TRAVAILLER À
L'ÉTRANGER ? • QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER
QUAND JE RENTRE DE L'ÉTRANGER ? • QUELLES SONT LES
CONSÉQUENCES SI JE PRENDS UNE ANNÉE SABBATIQUE APRÈS MES
ÉTUDES ? • QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL AU PAIR ? • PUIS-JE
RÉCLAMER UNE INDEMNISATION SI LA COMPAGNIE AÉRIENNE PERD MON
BAGAGE ? • JE SUIS MINEUR, PUIS-JE PARTIR SEUL PENDANT PLUSIEURS
MOIS EN COURS D'ANNÉE ? COMMENT PUIS-JE OBTENIR LA
RECONNAISSANCE DE MON DROIT D'ÉTUDE POUR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER ?
COMMENT SUIIS-JE IMPOSÉ SI JE PARS TRAVAILLER À L'ÉTRANGER ?
QU'EST-CE QUE LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ ? • Y A-T-IL DES
VACCINS OBLIGATOIRES POUR PARTIR ?



l'actualité juridique décryptée en continu

PARTIR À L'ÉTRANGER : **GUIDE PRATIQUE** MOBILITÉ INTERNATIONALE

Historique des modifications les plus récentes

- **Mai 2024** : Vérification des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Avril 2024** : Mise à jour des montants de l'ensemble du dossier.
- **Novembre 2023** : Vérification de l'ensemble des sources juridiques et des coordonnées des sites référencés.
- **Octobre 2023** : Mise à jour des montants de l'ensemble du dossier.
- **Avril 2023** : Mise à jour de l'ensemble des coordonnées des sites référencés.
- **Mars 2023** : Vérification des montants et des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Janvier 2023** : Vérification des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Novembre 2022** : Vérification des montants de l'ensemble du dossier.
- **Avril 2022** : Vérification des montants et des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Octobre 2021** : Mise à jour des montants de l'ensemble du dossier.
- **Septembre 2021** : Vérification des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Avril 2021** : Vérification des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Avril 2021** : Mise à jour des montants de l'ensemble du dossier.
- **Février 2021** : Actualisation relative à la suppression du quota trimestriel de 240 heures pour les contrats d'occupation d'étudiants (Chapitre 1, point 4.1).
- **Novembre 2020** : Ajout d'un point sur la suppression du quota trimestriel de 240 heures de travail étudiant pour bénéficier des allocations familiales (Chapitre 1, point 4.1).
- **Octobre 2020** : Mise à jour des montants de l'ensemble du dossier.
- **Septembre 2020** : Ajout d'une précision sur les allocations familiales (Chapitre 1, point 4.1).
- **Septembre 2020** : Vérification des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Février 2020** : Vérification des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Juillet 2019** : Vérification des sources juridiques de l'ensemble du dossier.
- **Mars 2019** : Actualisation du point concernant les Traveller's Chèques (Chapitre 3, point 5.2).

Attention !

La section « Adresses utiles » sera désormais accessible via ce lien : [Adresses utiles](#). Pour les abonnés à la version papier des dossiers, consulter le document en annexe : Adresses utiles.

TABLES DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	5
01 COMMENT VOYAGER ?	6
1 Voyages organisés	6
1.1 Voyages itinérants ou non	6
1.2 Quelques adresses proposant des prix raisonnables et s'adressant en priorité à un public jeune	6
1.3 Voyages sportifs	6
1.4 Tourisme équitable solidaire alternatif	8
1.5 Séjours farniente	8
2 Voyage sac à dos	8
3 Voyages « engagés »	9
4 Et Les droits sociaux ?	10
4.1 Année sabbatique après les études	11
4.2 Année sabbatique en cours de carrière	11
Secteur public	11
Secteur privé	11
02 CHOIX DE LA DESTINATION	13
1 Prix	13
2 Sécurité	13
3 Éthique	14
4 Climat	14
4.1 Quelques sites météo	14
5 Se documenter	15
5.1 Internet	15
5.2 Guides de voyages	15
5.3 Ambassades	15
5.4 Conférences, projections	16
03 PREPARATIFS	17
1 Comment financer son voyage ?	17
1.1 Jobs saisonniers	17
1.2 Débrouille sur place	17
1.3 Bourses et sponsors	18
1.4 Quelques adresses et publications utiles	18
2 Cartes de ristourne	19
3 Assurances	20
3.1 Assurance soins de santé	20
Séjour dans un pays membre de l'Espace économique européen	20
Séjour dans un pays hors de l'Espace économique européen	21
3.2 Assurance complémentaire	22
3.3 Conseils	22
Quelques compagnies d'assurance	23
4 Documents	23
4.1 Passeports et visas	23
Formalités à accomplir avant votre départ	23
Délais	24
4.2 Autres documents	24
Autorisation parentale pour les mineurs	24
Divers	25
5 Argent	25
5.1 Coût	25
5.2 Moyens de paiement	25
Argent liquide	25
Carte bancaire	26
Carte de crédit	26
Transferts d'argent	27
6 Prévoir les problèmes potentiels	28
6.1 Santé	28
Vaccins	28

Autres protections contre les maladies.....	29
Pharmacie à emporter.....	29
6.2 « Cliniques » du voyage.....	29
6.3 Vols et autres arnaques.....	32
Quelques règles de base.....	32
6.4 Transports.....	32
6.5 Catastrophes naturelles.....	32
6.6 Troubles politiques.....	33
6.7 Drogue.....	33
6.8 Achats.....	33
6.9 Bagages.....	33
04 TRANSPORTS.....	35
1 Avion.....	35
1.1 Quand partir et quand réserver?.....	35
1.2 Réductions, promotions, etc.....	35
1.3 Vols charters.....	35
1.4 « Last minute » et enchères.....	36
1.5 Compagnies à bas prix (low cost).....	36
Quelques moteurs de recherches sur les low cost.....	36
1.6 Tours du monde.....	37
2 Train.....	37
2.1 En Europe.....	37
2.2 Hors Europe.....	38
3 Sur l'eau.....	38
3.1 Cargos.....	38
3.2 Ferry.....	39
3.3 Voilier.....	39
3.4 Divers.....	39
4 Voiture.....	39
5 Bus.....	40
5.1 En Europe.....	40
5.2 Hors Europe.....	40
6 Vélo.....	41
7 Moto.....	42
8 À pied.....	42
05 LOGEMENT.....	43
1 Auberges de Jeunesse.....	43
1.1 Comment réserver?.....	44
2 Chez l'habitant.....	45
3 Camping.....	45
4 Échange de logement.....	46
06 SUR PLACE.....	47
1 Se faire des amis ou des ennemis.....	47
2 Nourriture.....	47
3 Communications.....	48
4 Changer son argent.....	48
SOURCES JURIDIQUES.....	49
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR.....	52
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE.....	52

INTRODUCTION

Les formules de voyage sont diverses et multiples. Envie d'un « all in inclusive » en Grèce ? Une aventure, sac au dos, en Thaïlande ? Besoin d'une auberge de Jeunesse à Barcelone ? Un chantier à Cuba ? Ou encore une balade à vélo en Bretagne ? Il existe mille et une façons de voyager à des prix abordables.

À chacun de voir le type de voyage et la destination qui lui convient en fonction de son budget.

Ce Dossier Juridique Infor Jeunes aide le voyageur potentiel à s'organiser et à trouver les bons plans et tuyaux pour partir l'esprit tranquille et le portefeuille léger. Elle n'a toutefois pas la prétention d'égaliser, en ce qui concerne la masse d'informations, les professionnels du voyage pas cher que sont les guides et sites internet pour voyageurs « sac à dos ». Ces derniers couvrent toutes les destinations du monde, et sont constamment enrichis et remis à jour par des professionnels et par les voyageurs eux-mêmes.

Pour chaque point développé, des adresses utiles, des forums de discussions, ayant trait spécifiquement au sujet concerné, seront communiqués. À noter que de nombreuses agences sont polyvalentes et peuvent être reprises plusieurs fois.

Enfin, sans vouloir tomber dans l'angoisse permanente et parfois injustifiée, ces sites et guides consacrent toujours un point concernant la sécurité. Nous abordons également ce sujet. En effet, les économies se font parfois au détriment du bon sens et de la sécurité : faire du stop reviendra toujours moins cher que prendre un bus, prendre un bus dégingué sera moins cher que prendre le train, les petits hôtels près des quartiers louches sont souvent moins coûteux que des auberges de jeunesse, etc.



Attention

Il est essentiel, en ce qui concerne les sujets importants tels que la santé, la sécurité, les assurances, etc., de compléter toutes ces informations avec celles des organismes adéquats, tels que les cliniques du voyage, le Service public fédéral des Affaires étrangères, la mutuelle, les compagnies d'assurances, etc.

01

COMMENT VOYAGER ?

1 VOYAGES ORGANISÉS

1.1 VOYAGES ITINÉRANTS OU NON

Si la formule itinérante permet de visiter une multitude d'endroits en un seul voyage, les changements d'hôtel, les déplacements, etc. qu'elle implique représentent souvent une perte de temps, d'argent et d'énergie. En outre, certains lieux ne sont accessibles qu'en groupe (*par exemple : s'il s'agit de parcs naturels éloignés de tout axe routier*).

La solution intermédiaire pour ceux qui choisissent un voyage non-organisé est alors de contacter une agence locale de tourisme. Néanmoins, pour les endroits moins fréquentés, ou hors saison, il faudra parfois attendre plusieurs jours pour qu'il y ait un nombre suffisant de participants, ou, alors, payer très cher un guide « privé ».

1.2 QUELQUES ADRESSES PROPOSANT DES PRIX RAISONNABLES ET S'ADRESSANT EN PRIORITÉ À UN PUBLIC JEUNE

<p>L'Organisation internationale du tourisme social OITS</p>	<p>Rue Watteeu 2/4 – 1000 Bruxelles Tél 02 274 15 40 Home - Organisation internationale du tourisme social (isto.international) info@isto.international</p>
<p>Connections</p> <p>Quelques voyages organisés, mais aussi tickets d'avion, offres de dernières minutes (vols et circuits), vente carte internationale d'étudiant, etc. Il existe plusieurs bureaux en Belgique.</p>	<p>Tél 02 550 01 00 www.connections.be/fr-be</p>

1.3 VOYAGES SPORTIFS

Certaines agences organisent des trekkings, des randonnées à pied, à cheval, à vélo, etc. Leurs tarifs sont parfois élevés.

L'ADEPS, dépendant de la Communauté française, propose des vacances et des stages sportifs à prix raisonnable, de même que son pendant français, l'UCPA qui propose des vacances sportives dans le monde entier.

<p>UCPA (France)</p> <p>Union nationale des centres sportifs de plein air.</p>	<p>Le contact se fait via les agences Connections ou via Action sport ASBL</p> <p>Tél 02 734 94 16</p> <p>www.actionsport.be</p> <p>www.ucpa.com</p> <p>info@actionsport.be</p>
<p>ADEPS (Belgique)</p> <p>Administration de l'éducation physique et des sports, ancien nom de la « direction générale des sports ».</p>	<p>Boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles</p> <p>Tél des différents centres disponibles sur la page : Centres Adepts - Portail du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles (sport-adepts.be)</p> <p>www.sport-adepts.be</p>

→ Il existe également d'autres opérateurs tels que :

<p>Le Club Med</p> <p>Le Club Med propose aussi des offres « last minutes » sur internet.</p>	<p>Tél 078 155 155</p> <p>www.clubmed.be</p>
<p>Totally snow</p> <p>Totally snow est le spécialiste des séjours au ski pour les étudiants et jeunes actifs à petits prix.</p>	<p>Tél 032 590 910</p> <p>https://www.totallysnow.be/fr</p>

1.4 TOURISME ÉQUITABLE SOLIDAIRE ALTERNATIF

Il s'agit de voyages organisés en petits groupes où le contact direct avec la population locale et son cadre de vie est privilégié. On y insiste sur la connaissance et le respect de la culture du pays. Ces voyages sont souvent relativement physiques et peu confortables mais représentent une expérience riche et authentique.

À la différence des Voyages « engagés » (p. 9), le travail n'est pas obligatoire. Il faut juste parfois aller chercher l'eau au puits, monter sa tente, etc. et faire en sorte que ce voyage apporte quelque chose à la population locale. Certaines agences mettent aussi l'accent sur le respect de l'environnement (écotourisme).

→ Quelques adresses utiles...

- [Voyage Responsable et Tourisme Durable \(voyageons-autrement.com\)](http://voyageons-autrement.com) ;
- [Sens Inverse, agence de voyage](#) (le site est actuellement en maintenance. Une page Facebook est cependant accessible : [Sensinverse Ecotourisme Voyage | Louvain-la-Neuve | Facebook](#)) ;
- [Tamadi | Voyages solidaires](#).

1.5 SÉJOURS FARNIENTE

Pour ceux qui rêvent de vacances à la plage, il est possible de trouver des séjours « tout compris » (avion, hôtel et/ou nourriture) à des prix relativement intéressants, en promotion ou en offre de dernière minute.

La plupart des agences de voyages classiques proposent ce type de séjour.

Pour ceux qui désirent louer une villa à plusieurs, échanger un appartement, etc. (voir [Logements](#), p. 43).

2 VOYAGE SAC À DOS

Voilà l'aventure avec tous ses enrichissements, et parfois aussi ses inconvénients.

On veille à bien s'équiper (tente, sac de couchage adapté, gourde, bonnes chaussures, sac à dos pas trop lourd, etc.), on prend un vol « sec », un ticket de train ou un bon vélo, etc. Il est tout de même préférable de prévoir un itinéraire tenant compte des distances, des difficultés éventuelles (routes impraticables à vélo, etc.) et des étapes où se loger. Les guides et sites internet concernant ce type de voyages ne manquent pas et vous y trouverez bon nombre d'excellents conseils, commentaires de voyageurs, etc.

Les guides papier sont déclinés par destinations ou par thèmes : « La santé en voyage », « Les femmes seules en voyages », « Le routard humanitaire », etc.

3 VOYAGES « ENGAGÉS »

De nombreuses associations (belges ou étrangères) proposent des « chantiers internationaux » : il s'agit de travailler bénévolement en collaboration avec une association locale afin de l'aider à développer un projet. Celui-ci peut revêtir un caractère social, culturel, environnemental, etc. Cela signifie qu'il faut effectuer des travaux très variés : restauration de locaux, animations pour des enfants, travaux de protection de l'environnement, encadrement de personnes handicapées, réalisation de spectacles, sensibilisation sur les thèmes des droits de l'homme, des réfugiés, des minorités, etc.

Après le travail, il est toujours possible de passer son temps libre à visiter et découvrir le pays. La majorité des chantiers se déroulent entre juin et septembre et durent deux à quatre semaines, mais il existe également des chantiers de plus longue durée.

<p>Archeolo-j</p> <p>Activités d'archéologie, stage d'été, fouilles, vacances jeunes, adolescent, stage multi-chantiers, vacances archéologiques, voyages jeunes.</p>	<p>Rue de Fer, 35 – 5000 Namur</p> <p>Tél 081 61 10 73</p> <p>www.archeolo-j.be/</p> <p>info@archeolo-j.be</p>
<p>ASMAE</p> <p>Association qui accompagne des jeunes en termes de citoyenneté, de coopération et d'éducation aux développements.</p>	<p>Avenue de Woluwé Saint Lambert, 14 – 1200 Bruxelles</p> <p>Tél 02 742 03 06 ou 02 654 26 54</p> <p>www.asmae.org</p> <p>info@asmae.org</p>
<p>Compagnons Bâisseurs</p> <p>Organisation de jeunesse active dans le volontariat international et national. Il y est proposé des projets de volontariat ici et à l'étranger, d'un week-end à une année ainsi que des chantiers internationaux.</p>	<p>Place du Roi Albert, 9 – 6900 Marche-en-Famenne</p> <p>Tél 084 31 44 13</p> <p>www.compagnonsbatisseurs.be</p>
<p>Corps européen de solidarité CES</p> <p>Le Corps européen de solidarité (CES) a été mis en place par la Commission européenne pour permettre aux jeunes d'exprimer leur engagement et leur sens de la solidarité en participant à un projet au bénéfice d'une collectivité locale.</p>	<p>Bureau international Jeunesse (BIJ)</p> <p>Rue du Commerce, 18 – 1000 Bruxelles</p> <p>Tél 02 219 09 06</p> <p>www.lebij.be</p> <p>bij@cfwb.be</p>
<p>JAVVA ASBL</p> <p>Organisation de volontariat international pour jeunes adultes. Chantiers internationaux courts et longs termes. SVE Service volontaire européen.</p>	<p>Rue Raphaël, 14 – 1070 Anderlecht, 3e Etage</p> <p>Tél 02 478 29 19</p> <p>www.javva.org</p> <p>javva@javva.org</p>

<p>Quinoa</p> <p>Quinoa est une ONG d'éducation au développement qui vise à sensibiliser aux réalités socioculturelles, politiques et économiques du monde contemporain. Cette association propose des chantiers internationaux.</p>	<p>Rue Bosquet, 73 – 1060 Bruxelles</p> <p>Tél 02 893 08 70</p> <p>www.quinoa.be</p> <p>info@quinoa.be</p>
<p>Service civil international SCI - Projets internationaux</p> <p>Le SCI propose différentes activités qui permettent au volontaire de développer ses capacités de réflexion et d'action citoyenne afin de participer activement à la construction d'un monde plus juste et solidaire.</p>	<p>Rue Van Elewyck, 35 – 1050 Bruxelles</p> <p>Tél 02 649 07 38</p> <p>www.scibelgium.be</p> <p>sci@scibelgium.be</p>

Il est généralement demandé de parler anglais, mais la langue requise pour certains chantiers peut être le français, l'espagnol ou une autre langue.

En principe, il faut être âgé de 18 ans au moins mais, exceptionnellement, des volontaires plus jeunes pourront être acceptés sur certains chantiers (*par exemple : avec les compagnons bâtisseurs*). Dans la plupart des cas, aucune qualification spécifique n'est requise, la motivation est le seul critère.

Attention !

Ces voyages ne sont pas automatiquement bon marché.

Plusieurs systèmes coexistent : outre une cotisation annuelle et des frais d'inscription, certaines associations demandent le paiement d'un forfait, d'autres de prendre en charge les frais de transport, logement, nourriture, etc. D'autres encore demandent en plus de financer le projet sur place ; il faut alors trouver des fonds (*par exemple : via un sponsor*). Enfin, l'assurance n'est pas toujours prévue dans le prix ou ne couvre pas tout. Notons qu'il est possible de monter son propre projet et de le faire sponsoriser.

Par exemple : le guide du Routard offre les « trophées du routard » afin de financer des projets humanitaires¹.

→ Voir aussi :

Le guide du Routard spécial humanitaire.

Le livret « Bouger en Europe et plus loin ! » conçu par le Forum des Jeunes est à te conseiller pour découvrir toutes les adresses utiles. Il peut être commandé gratuitement par mail ou téléphone. Toutes les informations se trouvent sur leur site : <https://forumdesjeunes.be/outils-pedagogiques/bouger-en-europe/>.

4 ET LES DROITS SOCIAUX ?

Pour ceux qui veulent faire le « grand saut » et partir plusieurs mois, voici quelques informations utiles sur les droits sociaux.

¹ http://www.routard.com/planete_coulisse/page/trophee.htm

4.1 ANNÉE SABBATIQUE APRÈS LES ÉTUDES

Les démarches à accomplir après les études en matière de chômage, mutuelle, allocations familiales sont détaillées dans le Dossier Juridique Infor Jeunes « Démarches après les études ».

En matière de chômage, un départ à l'étranger empêche le jeune voyageur d'être disponible sur le marché de l'emploi, et retardera donc le début de son stage d'insertion, ou le suspendra.

De même, les allocations familiales auxquelles il a droit pendant le stage d'insertion, risquent donc aussi d'être suspendues pendant la durée du voyage.

S'il s'agit d'un stage ou d'un travail à l'étranger, ces périodes pourront, sous certaines conditions, être comptabilisées dans le stage d'insertion.

Attention, le jeune né à partir de 2001 conserve toutefois ses allocations familiales jusqu'à ses 21 ans. Toutefois, il pourra perdre ce droit si dans l'intervalle, il reçoit des allocations de chômage ou s'il travaille en tant que salarié ou indépendant plus de 240 heures par trimestre, en Belgique ou à l'étranger. Depuis le 1^{er} janvier 2021, cette limite n'est plus d'application pour les contrats d'occupation d'étudiants.

Enfin, en matière de mutuelle, il est utile de rappeler que celle-ci ne prendra pas en charge les soins et frais de rapatriement éventuels survenus suite à un accident ou une maladie dans la plupart des pays étrangers hors Union européenne (voir [Assurance soins de santé](#), p. 20).

4.2 ANNÉE SABBATIQUE EN COURS DE CARRIÈRE

SECTEUR PUBLIC

Dans le secteur public, il est possible de bénéficier du système d'« interruption de carrière ». Il existe deux régimes : l'interruption partielle (qui ne sera pas développée davantage) et l'interruption complète.

Le bénéficiaire (contractuel ou statutaire) peut prendre 60 mois d'interruption complète au cours de sa carrière. L'interruption doit durer au minimum 3 mois et au maximum 12 mois.

Le bénéficiaire doit en faire la demande au moins 2 mois à l'avance auprès du service du personnel de l'administration qui l'emploie (à moins que celle-ci accepte un délai plus court). Le bénéficiaire doit mentionner les dates de début et de fin ainsi que la durée totale du congé.

Il est possible de prolonger la durée du congé pour autant que le bénéficiaire en fasse la demande au moins 1 mois avant l'expiration de la période d'interruption en cours. Le bénéficiaire a aussi la possibilité de mettre un terme au congé de manière anticipée moyennant le respect d'un délai de préavis de 2 mois (à moins que l'administration accepte un délai plus court).

SECTEUR PRIVÉ

Depuis le 1^{er} avril 2017, le système de crédit-temps sans motif a été supprimé, seul subsiste le système de crédit-temps avec motif « soin ». Le travailleur de ce secteur souhaitant mettre entre parenthèse sa carrière professionnelle afin de voyager ne peut donc plus bénéficier de ce système.

Pour autant, le travailleur peut convenir avec son employeur de lui octroyer un congé sans solde. Ce type de congé n'est pas un droit, l'employeur peut les lui refuser sans être tenu de se justifier. En cas d'accord avec l'employeur, les parties fixent librement les modalités du congé (durée, date de début et de fin, etc.). Il est alors conseillé de le faire constater par écrit.

 **Attention !**

Il peut arriver que l'employeur règle préalablement la question du congé sans solde en inscrivant une mention dans le contrat ou le règlement de travail.

02

CHOIX DE LA DESTINATION

Les moyens de se documenter sur le monde ne manquent pas : internet bien sûr avec ses sites généralistes ou thématiques et ses carnets de voyages en ligne. Mais, il existe également les offices du tourisme, les services culturels des ambassades, les associations de voyageurs et leurs conférences, le salon des vacances, les guides de voyages neufs ou d'occasions, le bouche-à-oreille, etc.

Outre l'attrance personnelle de chacun pour un pays, une civilisation ou un continent, il est important de tenir compte de certains critères tels que ceux qui sont repris ci-après.

1 PRIX

Ce genre d'information peut se trouver sur internet. On y trouve de bonnes indications sur le coût de la vie dans chaque pays et des conseils pour les petits, moyens ou gros budgets. Que l'on soit prévoyant ou non, le budget peut varier en fonction :

- Du taux de change. Celui-ci peut varier d'un jour à l'autre, d'une agence à l'autre et selon que la monnaie étrangère à changer soit plus ou moins forte ;
- Des pourboires (souvent 10 pourcents de l'addition) et dépenses éventuels propres aux usages du pays ;
- Des arnaques parfois inévitables ;
- Des différences qu'il peut y avoir d'une région à l'autre d'un pays, selon qu'elle soit touristique ou pas, d'un pays à l'autre sur un même continent et d'une saison à l'autre.

2 SÉCURITÉ

Bien sûr, il arrive d'être victime d'un pickpocket à Genève comme à Bogota, mais, en Colombie par exemple, l'enlèvement est possible contre rançon.

Ceci dit, la paranoïa n'est pas de mise pour voyager mais la prudence et le bon sens sont toujours indispensables, quelle que soit la destination. Il ne faut pas hésiter à se renseigner auprès des locaux pour connaître les endroits à éviter.

Bien plus dangereux que les pickpockets, les moustiques et autres bestioles peuvent transmettre des maladies parfois graves et l'état de santé ou allergies éventuelles sont aussi à prendre en compte lors du choix de la destination. Il est important de se rendre chez un

médecin quelques mois avant un départ en voyage dans le cas où il faudrait faire des vaccins. Certains sont d'ailleurs obligatoires, consultez [Vaccins](#) (p. 28).

3 ÉTHIQUE

Éternel débat largement soulevé dans de nombreux guides et sur internet : faut-il voyager dans des pays où la dictature et/ou la misère règnent ?

Dans certains de ces pays, le touriste est "priorité nationale" (pour les devises qu'il amène) et ne court aucun danger, sauf s'il critique ouvertement le régime, brave des interdits ou fréquente des opposants.

Quant à la question de savoir s'il faut boycotter ou non les pays où la sécurité de la population locale est précaire : emprisonnement arbitraire, torture, exaction, corruption, les avis divergent et notre but n'est pas ici de trancher. Il faut savoir cependant qu'il est possible de faire profiter directement la population du voyage : en achetant sur les petits marchés plutôt que dans les magasins d'État, en dormant plutôt chez l'habitant (si cela ne met pas l'hôte en danger), etc.

→ Pour plus d'informations sur le respect des droits de l'Homme dans le monde :

<p style="text-align: center;">Amnesty International</p>	<p>(Belgique francophone) Chaussée de Wavre, 169 - 1050 Bruxelles Tél 02 538 81 77 www.amnestyinternational.be amnesty@amnesty.be</p>
<p style="text-align: center;">Fédération internationale des droits de l'Homme</p>	<p>Rue de la Linière 15 – 1060 Bruxelles Tél 02 609 44 23 www.fidh.org</p>
<p style="text-align: center;">Human rights Watch</p>	<p>Sq. de Meeûs, 35 – 1000 Bruxelles Tél 02 732 20 09 www.hrw.org belgium@hrw.org</p>

4 CLIMAT

Encore une fois, tous les détails peuvent être trouvés, région par région, dans les guides de voyages et sur internet. La plupart des pays ont un climat variable non seulement selon la saison, mais aussi selon la région. Dans certains pays, on sera attentif à « la saison des pluies » dans d'autres, on évitera la période des cyclones. En effet, les conditions climatiques peuvent parfois être dévastatrices.

4.1 QUELQUES SITES MÉTÉO

- www.meteoconsult.fr ;
- www.meteo.be ;

- www.levoyageur.net/climat.html.

5 SE DOCUMENTER

Se renseigner dans les agences de voyages n'est qu'une piste parmi une multitude de possibilités. Il est judicieux de contacter également les offices de tourisme, les ambassades ou encore des personnes qui sont déjà allées dans le pays souhaité. Internet offre une source inépuisable d'informations.

5.1 INTERNET

Carnets de voyages individuels, association de voyageurs, sites alliés à l'édition papier des guides (Routard, Lonelyplanet, etc.), forums de discussion, etc. ; les ressources internet sont immenses.

5.2 GUIDES DE VOYAGES

Il y en a pour tous les goûts et toutes les destinations. Certaines collections s'adressent plus aux voyageurs individuels, offrent une foule de renseignements pratiques et visent aussi souvent le voyageur à petit budget.

→ Quelques guides :

- Le guide du Routard ;
- Lonelyplanet (collections complètes en anglais, et une partie de la collection en français) ;
- Footprint (anglais, quelques titres en français) ;
- Le Petit Futé, Rough Guide (anglais) ;
- Etc.

D'autres guides développent davantage l'aspect culturel au détriment des renseignements pratiques, et s'adressent donc plus à ceux qui choisissent un voyage organisé.

On trouve quelquefois ces guides dans les magasins de seconde main, mais attention aux informations pratiques : les adresses sont vite périmées, les prix indiqués ne sont plus à jour et le petit hôtel bon marché et sympa répertorié il y a cinq ans s'est peut-être transformé en hôtel de passe ou, dans le meilleur des cas, a peut-être été victime de sa notoriété soudaine et s'est transformé en véritable « piège à touristes ». Quel que soit le guide choisi, il ne faut pas hésiter à demander les avis et conseils des gens sur place.

5.3 AMBASSADES

Outre les renseignements concernant les visas, la santé, etc., les ambassades peuvent parfois aussi fournir de la documentation sur les sites, curiosités, parcs naturels, etc.

Les coordonnées des ambassades se trouvent au bottin ou sur le site du Service public fédéral affaires étrangères².

² www.diplomatie.be et www.diplomatie.belgium.be/fr

5.4 CONFÉRENCES, PROJECTIONS

« Voir le monde » et « Exploration du monde », entre autres, organisent parfois des projections et conférences. Leur programme est repris en général dans les pages culturelles des quotidiens (le MAD du Soir, la Libre culture de la Libre Belgique, etc.).

Exploration du monde	Rue Gachard, 88 – 1050 Bruxelles Tél 02 648 38 10 www.explorationdumonde.be bureau@explorationdumonde.be
Voir le monde	Rue Louis Hap 16 – 1040 Bruxelles www.voirlemonde.fr/

03

PRÉPARATIFS

1 COMMENT FINANCER SON VOYAGE ?

1.1 JOBS SAISONNIERS

Les jobs saisonniers sont rarement reposants et ne rapportent pas beaucoup d'argent mais c'est un moyen de voyager pas cher. Certains jobs permettent d'être logé, nourri, blanchi pour rien.

Les sportifs peuvent chercher des jobs de moniteurs de sport ou travailler dans les vignobles, les champs ou les vergers. Les sociables peuvent s'orienter vers des jobs d'animation de groupes en voyage ou dans des centres de vacances. Les plus doués en langue peuvent se proposer comme guides touristiques, d'autres encore peuvent chercher une place dans les hôtels, restaurants et autres lieux touristiques en demande de renfort en haute saison.

Pour dénicher ces jobs, il suffit d'un peu d'expérience, de débrouillardise, de patience, etc. en consultant les offres d'emploi à l'étranger, en contactant des tours opérateurs ou directement les endroits potentiellement en demande de saisonniers et par le bouche-à-oreille.

Des conseils, offres de jobs saisonniers, etc. sont également consultables sur certains sites³.

1.2 DÉBROUILLE SUR PLACE

Elle est plutôt conseillée à ceux qui comptent voyager longtemps et qui ont assez d'argent de côté pour ne pas paniquer dans le cas où leur débrouillardise mettrait du temps à porter ses fruits.

En effet, si le séjour ne dure qu'un mois de vacances, trouver un petit boulot pourrait prendre probablement la moitié du temps sur place. Dans ce cas, mieux vaut être prévoyant et s'informer à l'avance afin de s'assurer que l'on trouvera un job dès l'arrivée.

³ www.expat.org et www.bunac.org

Attention !

Rappelons à ceux qui partent plusieurs mois qu'un permis de travail est presque toujours obligatoire pour travailler en dehors des pays de l'UE. Celui-ci n'est pas facile à obtenir, attention donc aux sanctions si le travail est illégal.

Une période transitoire est encore prévue pour la Croatie où un permis de travail peut encore momentanément être exigé.

Pourquoi ne pas tenter sa chance, et proposer des services pour faire des traductions de menu dans les restaurants en échange de repas gratuits, enseigner un peu de français, etc. Encore une fois de nombreux témoignages sont à consulter sur les forums de voyageurs.

Enfin, il vaut mieux éviter de compter sur les petits boulots que les autochtones peuvent faire eux-mêmes (faire la lessive, le chauffeur, etc.) car la concurrence est trop forte.

1.3 BOURSES ET SPONSORS

Qu'il s'agisse d'un voyage à but humanitaire, sportif, culturel ou professionnel, il est possible de le financer grâce à une bourse ou un sponsor. Il faut pour cela se renseigner auprès des écoles supérieures, des universités et des offres d'emplois, formations ou appels à projets divers publiés sur internet.

Attention aux dossiers à constituer, aux conditions et formulaires à remplir, aux délais à respecter, etc.

Pour de plus amples informations, consultez les sites suivants : www.abm.fr, www.wbi.be, www.lebij.be, www.routard.com.

Pour les plus créatifs, inventifs et/ou talentueux, il est également possible de trouver une idée originale (reportage, blog, etc.) à proposer à des concours ou autres.

1.4 QUELQUES ADRESSES ET PUBLICATIONS UTILES

<p>Bureau international Jeunesse BIJ</p> <p>Service de la Communauté française qui octroie des bourses pour partir à l'étranger.</p>	<p>Tél 02 219 09 06</p> <p>www.lebij.be</p>
<p>Club TELI</p> <p>Travail, études, loisirs internationaux.</p>	<p>Tél 0033 479 85 24 63</p> <p>www.teli.asso.fr</p>

2 CARTES DE RISTOURNE

ISIC

International student identity card



Elle offre des réductions sur certains transports, les entrées de musées, dans des agences de voyages, etc.

→ Pour qui ?

Pour les étudiants

→ Quel prix ?

→ **13 €** / version électronique ou **17 €** / version physique, valable 365 jours à partir de la commande

→ Source ?

<https://www.isic.be/BECOME-ISIC/Memberships>

IYTC

International youth traveller card



Pour ceux qui ne sont pas étudiant et les étudiants à temps partiel mais qui ont moins de 31 ans. La « International youth traveller card » (IYTC), s'achète auprès des agences de voyage « Connections ».

Infos détaillées sur www.isic.be

→ Pour qui ?

Pour les moins de 31 ans

→ Quel prix ?

13 €/an

→ Source ?

<https://www.isic.be/BECOME-ISIC/Memberships>

Carte jeunes européenne



Cette carte européenne est disponible dans une trentaine de pays européens et ne donne droit à des réductions que dans ces pays (ou communautés).

Elle offre des réductions dans de nombreux domaines : sociétés de transports, auberges de jeunesse, logements, mais aussi chez les commerçants affiliés.

→ Pour qui ?

Pour les moins de 30 ans

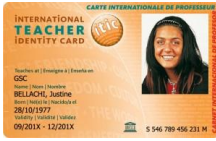
→ Quel prix ?

→ **13 €** / version électronique ou **17 €** / version physique, valable un an.

→ Source ?

<https://www.isic.be/BECOME-ISIC/Memberships>

« International teacher identity card » (ITIC)



Elle permet aux enseignants de bénéficier d'une multitude d'avantages tout autour du globe. Toute personne souhaitant l'obtenir doit pouvoir attester de son statut d'enseignant. La carte est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante. Pour pouvoir bénéficier pleinement de tous les avantages offerts par cette carte, nous vous recommandons de vous la procurer en septembre, dès le début de l'année scolaire.

→ Pour qui ?

Pour les enseignants à plein temps

→ Quel prix ?

→ **13 €** / version électronique ou **17 €** / version physique, valable un an.

→ Source ?

<https://www.isic.be/BECOME-ISIC/Memberships>

Attention !

Voir aussi ce que les cartes de fidélité, les sociétés de transports, les cartes de crédit, peuvent offrir comme avantages.

3 ASSURANCES

Attention !

Les informations mentionnées ci-dessous sont susceptibles de changement, notamment quant aux modalités de remboursement. Il est nécessaire de s'informer auprès de sa mutuelle et le cas échéant, une compagnie d'assurance avant le départ.

3.1 ASSURANCE SOINS DE SANTÉ

Avant tout, quel que soit le pays de destination, il ne faut pas se précipiter en cas de pépin dans le 1er hôpital venu (sauf urgence bien entendu), ni chez le 1er médecin ou dentiste rencontré.

Si possible, il est recommandé de vérifier d'abord ce qui est couvert par l'assurance et sous quelles conditions un remboursement est possible pour les soins délivrés.

SÉJOUR DANS UN PAYS MEMBRE DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN⁴

Carte européenne d'assurance maladie

Il est indispensable de se munir, avant le grand départ, de sa carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Cette carte est disponible auprès de sa mutualité et prouve que le voyageur est assuré dans un pays de l'EEE et en Suisse.

⁴ L'Espace économique européen (EEE) comprend les 28 pays de l'Union européenne (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, République de Chypre (partie grecque), la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède) et le Liechtenstein, l'Islande, la Norvège.

Sur présentation de la CEAM au prestataire de soins de santé, les prestations seront réalisées et remboursées dans les mêmes conditions que pour les assurés du pays de séjour.

Si le remboursement est prévu par la législation du pays de séjour, il s'effectuera sur place, conformément aux tarifs applicables à un habitant du pays de séjour. Il est souvent comparable au mode de remboursement belge : l'assurance maladie prend en charge la majeure partie des frais et il faut payer un ticket modérateur.

Dans certains pays, il existe même un système national de santé qui est gratuit (*par exemple : au Royaume-Uni*).

Attention !

La CEAM donne droit aux soins médicaux devenus nécessaires au cours d'un séjour temporaire dans un autre État membre, compte tenu de la nature de la prestation et de la durée prévue du séjour (*par exemple : soins en cas de fracture d'une jambe, grippe, rage de dents*).

Elle ne sera donc pas valable si l'objet du séjour est d'aller se faire soigner.

En outre, cette carte n'est acceptée que par les médecins et hôpitaux affiliés au système de santé public. Les soins privés ne sont pas couverts par la CEAM ! Ils seront par conséquent entièrement à charge du voyageur.

SÉJOUR DANS UN PAYS HORS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Voyager dans un pays hors EEE qui a conclu une convention avec la Belgique

Attention !

Certaines de ces conventions sont limitées et peuvent changer. Il est donc toujours préférable de se renseigner auprès de sa mutuelle.

La Belgique a conclu une convention avec :

- L'Algérie ;
- L'Australie ;
- La Macédoine ;
- Le Maroc ;
- Le Monténégro ;
- La Serbie ;
- La Tunisie ;
- La Turquie.

Ces conventions ont pour conséquence que le remboursement des soins de santé s'effectue, en principe, au même tarif qu'un habitant du pays⁵.

Le voyageur qui désire séjourner dans un de ces pays doit, avant de partir, demander le formulaire adéquat à sa mutuelle, excepté pour la Macédoine.

⁵ Attention cependant, dans la plupart de ces conventions, seule une prise en charge des soins immédiatement nécessaires est prévue.

Attention !

Comme pour les voyages dans un pays de l'EEE, les coûts de soins reçus dans des hôpitaux privés ou fournis par des prestataires de soins privés, sont à charge de l'assuré (sauf en cas d'hospitalisation urgente où, dans ce cas, une prise en charge au tarif belge est possible). L'assurance complémentaire de la mutuelle peut parfois couvrir ces soins.

Voyager dans un pays hors EEE qui n'a pas conclu d'accord avec la Belgique

Le remboursement s'effectue au tarif belge uniquement dans le cadre d'hospitalisation d'urgence.

3.2 ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Dans de nombreux pays, le coût des hospitalisations est plus élevé que chez nous. Il peut alors être intéressant d'être couvert par une **assurance privée** (ou par la mutuelle en versant des cotisations supplémentaires) afin de couvrir ses frais de soins, un rapatriement éventuel, etc.

Les compagnies d'assurances offrent diverses formules. La formule de base comprend simplement la couverture des soins de santé et des frais de rapatriement et l'assurance annulation. Des formules plus complètes (et plus chères) offrent également une assurance pour le vol des bagages, la défense juridique, etc. Les conditions de remboursement sont souvent strictes.

Par exemple : l'assurance annulation ne joue que dans des circonstances précises. Pour l'assurance vol, en général, le remboursement ne se fera pas s'il y a preuve de négligence. Il est indispensable de faire une déclaration à la police locale pour avoir une chance que l'assurance soit remboursée.

Avant de contracter une assurance, il est important de voir dans quelle mesure le voyageur est déjà couvert par son travail, sa banque (les compagnies de carte de crédit offrent parfois à leurs membres une assurance soins de santé), l'association ou le tour opérateur avec lequel il part, etc.

Il est utile de comparer les services offerts par chaque compagnie d'assurance afin de choisir la mieux adaptée au projet de voyage (*par exemple : certaines sont plus avantageuses pour ceux qui voyagent pendant une longue période, d'autres pour ceux qui voyagent en voiture*).

Attention, les clauses du contrat doivent tout de même être vérifiées ; des conditions spéciales sont parfois prévues pour les assurés qui pratiquent des sports ou activités à risques ou qui voyagent dans un pays où les soins de santé sont très chers (*par exemple : les États-Unis*).

3.3 CONSEILS

De façon générale, il est intéressant de garder ces différents conseils à l'esprit :

- Il est toujours utile de consulter sa mutuelle avant le départ afin qu'elle puisse fournir un maximum de renseignements sur les soins, les modalités de remboursement et les structures de santé du pays de séjour. Au besoin, une assurance complémentaire peut être envisageable.
- Toujours avertir sa compagnie d'assurance dans les plus brefs délais et garder le numéro pour les appeler à portée de main.

- Dans les pays où l'infrastructure hospitalière et les soins médicaux peuvent laisser à désirer, il faut vérifier la qualité des soins délivrés (en général, une assurance santé n'agréera que les hôpitaux, etc. qui dispensent des soins en toute sécurité pour les patients).
- Demander et garder précieusement les attestations de soins, factures, etc. Si le remboursement ne se fait pas sur place, la mutuelle pourra le faire dès le retour sur base des justificatifs qui lui seront fournis.
- Éventuellement, contacter le consulat ou l'ambassade belge sur place pour des conseils (*par exemple : certains pays ont des hôpitaux publics dont les consultations gratuites sont aussi fiables que dans les hôpitaux privés*).

QUELQUES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Allianz assistance	Boulevard Roi Albert II 32 – 1000 Bruxelles Tél 02 290 64 68 www.allianz-assistance.be/fr/
Europ assistance	Cantersteen, 47 – 1000 Bruxelles Tél 02 533 75 75 Depuis n'importe où dans le monde Ligne ouverte 24h/24, 7j/7 www.europ-assistance.be
Axa	Place du Trône 1 – 1000 Bruxelles www.axa.be/fr/particuliers/famille/assurance-voyage

4 DOCUMENTS

4.1 PASSEPORTS ET VISAS

Qu'il s'agisse d'un voyage en avion, en train ou en rollers, lors du passage de la frontière, il est obligatoire d'être en possession de sa carte d'identité ou parfois d'un passeport.

Certains pays exigent un visa ou encore un certificat de vaccination (voir [Santé](#), p. 28).

FORMALITÉS À ACCOMPLIR AVANT VOTRE DÉPART

Elles peuvent être longues et varient en fonction du pays à visiter. Explications et démarches :

- Prendre tout d'abord une première information sur le site du Service public fédéral des Affaires étrangères : www.diplomatie.belgium.be ;
- Ensuite, contacter l'ambassade du pays de destination pour vérifier les informations (la législation change parfois très vite en cette matière).

Une liste avec leurs coordonnées se trouve dans le bottin téléphonique ou sur www.diplomatie.belgium.be ;

Les formalités peuvent varier en fonction de la nationalité, du statut, de la durée du séjour, de la destination, etc. du voyageur. Il est donc important de fournir tous ces renseignements pour être le mieux informé possible ;

- Enfin, si le séjour dure plus longtemps et comprend des visites de plusieurs pays, les visas ne doivent pas nécessairement être pris avant le départ, sinon, ils risquent de ne plus être valables à l'arrivée dans le pays concerné. Il faut, dans ce cas, se renseigner sur les possibilités d'obtenir un visa depuis le pays voisin. Attention : lors de l'obtention d'un visa, il faut bien garder tous les papiers donnés, même ceux qui semblent inutiles, au risque de se retrouver bloqué à la frontière suivante ou lors du retour ;
- Dernier conseil : comparer les prix du visa ; il peut parfois coûter très cher et son prix peut varier suivant son lieu d'émission.

DÉLAIS

10 jours ouvrables sont à compter pour l'obtention d'un passeport auprès de l'administration communale. Ce délai pouvant varier selon les périodes et les communes. Il est donc important de se renseigner bien à temps auprès de l'administration communale compétente.

En cas d'urgence, il est possible de l'obtenir en un jour, mais le prix sera beaucoup plus élevé.

Le prix du passeport varie selon les communes (le prix de fabrication est constant, mais s'y ajoute une taxe communale variable).



Attention !

La plupart des pays qui exigent un passeport, demandent en général que celui-ci soit encore valide au moins 6 mois après la date du retour.

La validité du passeport, pour les mineurs comme pour les majeurs est de 5 ans.

Les mineurs devront être accompagnés d'un de leurs parents ou de celui qui en a la garde si les parents sont divorcés ou séparés.

4.2 AUTRES DOCUMENTS

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

En plus des documents exigés par le pays visité, il est vivement recommandé que le mineur soit en possession d'une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par la commune. Cette formalité est nécessaire si le mineur voyage avec un seul de ses parents (il faut alors l'autorisation de l'autre parent), s'il est accompagné par des adultes autres que ses parents, ou s'il voyage seul.

Il est aussi recommandé de se renseigner auprès de l'ambassade ou du Consulat du pays où l'on se rend.

DIVERS

Ne pas oublier non plus d'emporter le carnet de vaccination (avec le groupe sanguin précisé), les papiers d'assurance, carte de mutuelle et reçu de l'achat des Traveller's Chèques.

5 ARGENT

5.1 COÛT

Tous les sites à destination des « globe-trotters » donneront une idée, pays par pays, du budget minimum qu'il y a à consacrer à la nourriture, au logement, aux transports, etc., ce qui permettra d'évaluer un budget sur place. Prévoir également les petits achats à côté, tels que souvenirs, pourboires, taxes au moment du retrait d'argent par carte bancaire, etc.

Le coût du transport pour se rendre sur place est à ajouter, d'autres frais éventuels tels que l'assurance, les visas, les taxes d'aéroport. L'objectif étant d'avoir une estimation du coût total du voyage. Une marge de sécurité ou une solution de secours est à prévoir en cas de pertes et de vols divers.

5.2 MOYENS DE PAIEMENT

Argent liquide, cartes bancaires, cartes de crédit ou Traveller's Chèques, les modes de paiement sont variés et le choix dépendra de la destination et du niveau de sécurité désiré. Un grand principe à respecter : prévoir plusieurs moyens de paiement et ne pas les ranger dans le même portefeuille.

Une fois de plus, tous les renseignements utiles se retrouvent dans la sélection de sites et adresses préférées à la fin de ce dossier ainsi que dans les offices du tourisme et les agences de voyages.

→ Quelques exemples de sites dans lesquels se trouvent les devises du monde entier avec calcul du change :

- www.mataf.net/fr/conversion-monnaie.htm ;
- www.xe.com/ucc/fr/ ;
- www1.oanda.com/lang/fr/currency/convert/.

ARGENT LIQUIDE

Dans la zone euro, il n'y a pas de problèmes de change. En dehors de celle-ci il faut prévoir quelques euros ou dollars, selon le pays, comme réserve en attendant de pouvoir se procurer de la monnaie locale, ou pour pouvoir faire le change dans les endroits où ni les Traveller's Chèques, ni les cartes de crédit ne sont acceptés.

Avant de changer de l'argent, il peut être utile de se renseigner dans plusieurs bureaux de change pour choisir les taux les plus intéressants.

Dans le même esprit, pour les devises disponibles dans les banques belges, il conviendra de comparer les taux de change en Belgique et sur place.

CARTE BANCAIRE

Elle peut servir dans des pays de plus en plus nombreux : la liste peut être obtenue auprès d'une banque. Il est important de se renseigner avant le départ sur les conditions d'utilisation des différentes cartes bancaires en fonction des pays de destination. Parfois il vaut, en effet, mieux retirer de grosses sommes quelques fois sur le voyage plutôt que de petites sommes tous les jours.

Attention !

Depuis le 17 janvier 2011, les banques belges bloquent les cartes de débit « Maestro » lorsqu'elles sont utilisées en dehors de l'Europe.

Cette mesure a été prise afin de lutter contre la fraude à la carte appelé « skimming » qui consiste à copier la bande magnétique d'une carte bancaire avant de l'utiliser pour effectuer des retraits frauduleux en dehors de l'Europe.

Cependant, bien que ces cartes soient censées ne plus être utilisables sur les continents asiatique, africain, Nord et Sud-américain, il est toujours possible de demander à sa banque de la débloquent pour une période définie, et ce, sur un simple coup de fil.

CARTE DE CRÉDIT

La carte de crédit est globalement plus coûteuse mais offre certains avantages en matière de sécurité et de facilité d'utilisation :

- Elle peut servir à retirer de l'argent aux guichets automatiques dans les pays où la carte de banque n'est pas acceptée ;
- Elle permet de régler des achats auprès de certains commerçants, dans les hôtels, etc. ;
- En cas de vol ou de perte, la carte doit être bloquée immédiatement en appelant, 24h sur 24, un numéro donné préalablement. Pour la carte Visa, la Mastercard ou la plupart des cartes de banque, ce numéro est en général le **070 344 344** ou, de l'étranger **+32 (0)70 344 344** mais il faut se renseigner auprès de sa banque.

Certaines cartes de crédit apportent d'autres avantages qu'il est intéressant de comparer avant de se les approprier (l'assurance soins de santé-rapatriement, le gain de « miles » à faire valoir sur certaines compagnies aériennes, etc.).

TRAVELLER'S CHEQUES

Les Traveller's Chèques ou chèques de voyage sont des chèques commandés auprès de certains organismes tels que les banques ou les bureaux de change pour un montant fixe. Une commission sera généralement prélevée lors de la demande. Les Traveller's Chèques ne sont accessibles que pour certaines devises : le dollar américain et canadien, la livre sterling, le yen et l'euro.

Ce moyen de paiement est accepté dans la majorité des pays du monde. Une fois à l'étranger, le voyageur peut :

- Soit payer directement avec ses Traveller's Chèques. Certains hôtels, restaurants ou magasins les acceptent ;

- Soit les échanger contre de la monnaie locale dans une banque ou dans certains hôtels. Il suffira de présenter une preuve d'identité et de les contresigner. À nouveau, il est possible qu'une commission soit prélevée de cette transaction.

Les Traveller's Chèques comportent certains avantages :

- Ils n'ont pas de date de validité ;
- Il n'existe pas d'âge limite ;
- Ils sont garantis en cas de perte ou de vol. Dans tels cas, le voyageur devra faire une déclaration de perte ou de vol à la police. Il se rendra ensuite dans un établissement bancaire ou financier qui lui remettra de nouveaux Traveller's Chèques. Le voyageur peut également choisir de se faire rembourser à son retour en Belgique.

Mais également des inconvénients :

- Ils sont personnels et nominatifs ;
- Ils ne sont pas acceptés dans tous les établissements étrangers ;
- Les commissions peuvent être élevées selon les endroits ;
- Ils ne sont disponibles que dans certaines devises ;
- Ils sont très fragiles dû à la finesse du papier, ils peuvent être refusés s'ils sont froissés.



Attention !

Afin de bénéficier de l'assurance en cas de perte ou de vol, le voyageur doit veiller à numéroter chacun de ses Traveller's Chèques ainsi qu'à indiquer la date d'acquisition et le lieu d'achat.

→ Les Traveller's Chèques les plus courants sont :

- Visa Traveller's Chèques ;
- American Express Traveller's Chèques ;
- Thomas Cook Mastercard Traveller's Chèques.

TRANSFERTS D'ARGENT

À réserver pour les cas d'urgence car cela coûte très cher sauf s'il s'agit d'un compte ouvert à l'étranger. La formule de transfert de compte à compte reste abordable mais il est toujours possible de faire appel à des sociétés de transferts d'argent (Western Union, Moneygram).

Le principe : une des connaissances du voyageur verse en liquide un montant à un bureau agréé de Western Union, MoneyExpress ou de Moneygram ici en Belgique ; elle communique son nom et numéro de passeport.

Quelques minutes ou heures après, il est possible d'aller récupérer cet argent (frais et commission importants déduits) dans un bureau agréé dans le pays où le voyageur se trouve.

→ La procédure et tous les points de dépôt et de réception dans le monde sont sur leurs sites internet :

- www.westernunion.com ;
- www.money-express.com ;
- www.moneygram.com.

6 PRÉVOIR LES PROBLÈMES POTENTIELS

Un bon résumé des précautions à prendre avant de partir en voyage est bien présenté dans la brochure « Un voyageur averti... » du Service Public Fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Leur site internet contient aussi de nombreuses informations, pays par pays, sur les visas, vaccins à prévoir, ainsi que sur les autres précautions à prendre éventuellement.

On y trouve aussi la liste des représentations diplomatiques ou consulaires étrangères en Belgique (*par exemple : pour les visas, ou les personnes de nationalité étrangères désirant voyager*) et des représentations diplomatiques et consulaires belges à l'étranger. Ces dernières sont utiles en cas de pépin sur place, mais attention, elles n'aideront que pour ce qui est de leur ressort (*par exemple : perte ou vol du passeport*).

Service public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15 – 1000 Bruxelles

Tél 02 501 81 11

www.diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_lettranger

6.1 SANTÉ

Une petite visite chez le médecin traitant peut toujours être utile avant le départ.

Si le séjour se déroule dans un pays à risque, le médecin traitant pourrait prescrire des vaccins et éventuellement conseiller de se rendre dans une clinique du voyage.

Une fois sur place, il est important de conserver sur soi un document rédigé dans la langue du pays ou une langue internationale, mentionnant le groupe sanguin, les allergies ou autres problèmes de santé éventuels.

VACCINS

Pour pénétrer dans certains pays, il faut être en possession d'une attestation de vaccination contre certaines maladies : il s'agit souvent du certificat international de vaccination, appelé « carnet ou livret jaune ».

Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'un vaccin n'est pas exigé par les autorités locales qu'il n'est pas pour autant vivement recommandé.

Des rappels des vaccins d'enfance (polio, diphtérie) sont parfois aussi indispensables.

Certes, ces vaccins sont chers mais il est vivement conseillé de suivre l'avis des médecins des centres spécialisés.

AUTRES PROTECTIONS CONTRE LES MALADIES

Il existe des maladies contre lesquelles il n'existe pas de vaccins.

Ici encore, le médecin traitant ou les centres spécialisés conseilleront sur les précautions et éventuellement les médicaments à prendre à titre préventif (*par exemple : contre la malaria*).

Certains médicaments anti-malaria peuvent être assez chers. À voir avec le médecin s'ils sont indispensables, mais attention à ne pas les remplacer d'initiative par d'autres médicaments moins onéreux : ceux-ci peuvent en effet être totalement inefficaces dans la zone visitée.

Le site ci-dessous propose une fiche détaillée par pays avec les risques et les vaccins à effectuer : diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger.

Sans vouloir être alarmistes, rappelons que les deux plus grands tueurs potentiels sont :

- Les moustiques (ils transmettent la malaria et d'autres maladies parfois mortelles) ;
- Le SIDA.

Il est possible de se tenir au courant de l'évolution des épidémies dans le monde via le site de l'Organisation mondiale de la santé⁶.

PHARMACIE À EMPORTER

De nombreuses listes des médicaments à emporter se retrouvent sur les sites généralistes.

Mieux vaut faire ses provisions avant de partir, car tous les médicaments ne sont pas nécessairement disponibles à l'étranger. De plus, de nombreux pays n'ont pas les normes de sécurité européennes (des médicaments interdits en Belgique sont en vente ailleurs, sans compter les « imitations » inefficaces, voire dangereuses ou les médicaments périmés).

Certains médicaments anti-malaria peuvent être assez chers. À voir avec le médecin s'ils sont indispensables, mais attention à ne pas les remplacer d'initiative par d'autres médicaments moins onéreux : ceux-ci peuvent en effet être totalement inefficaces dans la zone visitée.

6.2 « CLINIQUES » DU VOYAGE⁷

⁶ www.who.int

⁷ www.wanda.be/fr/a-z-index/gele-koorts-vaccinatiecentra/

Anvers	<p>Polyclinique de l'institut de médecine tropicale Kronenburgstraat 43/3 – 2000 Anvers Tél 03 247 66 66</p>
Arlon	<p>Clinique Saint-Joseph Rue des Déportés 137 – 6700 Arlon Tél 063 23 11 11</p>
Bruges	<p>AZ St-Jan, Travel clinic Ruddershove 10 – 8000 Bruges Tél 050 45 38 90</p>
Bruxelles	<p>Vaccinations et Conseils aux Voyageurs : Hôpitaux Iris Sud (HIS) Tél 02 739 85 85</p>
	<p>Campus Elsene, Rue Jean Paquot 63, 1050 Bruxelles</p>
	<p>Consultation des voyageurs, Cliniques Universitaires Saint-Luc, Avenue Hippocrate 10, 1200 Bruxelles Tél. 02 764 21 22</p>
	<p>Centre pour conseil de voyage et de vaccination, UZ BRUSSEL, Av. du Laerbeek 101, 1090 Bruxelles Tél 02 477 60 01</p>
	<p>Hôpital Delta, Boulevard du Triomphe 201, Auderghem Tél 02 434 81 11</p>
	<p>Clinique du voyage CHU Brugmann Place Van Gehuchten 4 – 1020 Laeken-Bruxelles (2e étage) Tél 02 477 30 35</p>
	<p>CHIREC - site Clinique du Parc Léopold (Maladies infectieuses) Rue Froissart 38 – 1040 Bruxelles Tél 02 287 50 66</p>
	<p>Travel clinic CHU St. Pierre – site César De Paepe Rue des Alexiens 13 (5^e étage) – 1000 Bruxelles Tél 02 535 33 43</p>
	<p>Travel clinic, Hôpital universitaire Erasme Route de Lennik 808 – 1070 Bruxelles Tél 02 555 72 00</p>

Charleroi	Clinique du voyageur polyclinique de l'Hôpital Civil Marie Curie Chaussée de Bruxelles 140 - 6042 Lodelinsart Tél 071 92 25 11
Gand	Hôpital universitaire de Gand Travel Clinic, département de médecine interne, Polyclinique 2 Corneel Heymanslaan 10 – 9000 Gand Tél 09 332 23 50 ou 09 332 23 45
	AZ Sint-Lucas Groene Briel 1 - 9000 Gand Tél 09 224 64 70
Hasselt	Centre de vaccination de l'hôpital Jessa Stadsomvaart 11 – 3500 Hasselt Tél 011 33 55 77
Ypres	Hôpital régional Jan Yperman Briekestraat 12 – 8900 Ypres Tél 057 35 71 80
Liège	CHU de Liège – Médecine des voyageurs Sart Tilman: Domaine universitaire B 35 – 4000 Liège Tél 04 366 77 86
	Clinique du voyageur CHR de la Citadelle, site Sainte-Rosalie Rue des Wallons 72 - 4000 Liège Tél 04 254 72 28
Louvain	Hôpital universitaire Gasthuisberg, département de médecine interne Herestraat 49 – 3000 Leuven Tél 016 34 47 75
Mons	Clinique du voyage - CHU Ambroise Paré Boulevard Kennedy 2 – 7000 Mons Tél 065 41 41 41 ou 065 41 41 15
Mont-Godinne	UCL Mont-Godinne Avenue du Docteur Gaston Thérasse 1 – 5530 Yvoir Tél 081 42 34 81
Namur	Centre hospitalier régional de Namur Avenue Albert I 185B – 5000 Namur Tél 081 72 69 05

Ottignies-Louvain-La-Neuve	Centre de vaccinations – Clinique St.-Pierre Avenue Reine Fabiola 9 - 1340 Ottignies-Louvain-La-Neuve Tél 010 43 73 70
Grand-Duché du Luxembourg	Centre hospitalier de Luxembourg, Travel Clinic Rue Ernest Barblé 4 – L-1210 Luxembourg Tél 00352 44 11 30 91

6.3 VOLS ET AUTRES ARNAQUES

De Bruxelles à New York, en passant par Varsovie, Lima ou Tombouctou, fauché ou pas, le touriste constituera toujours une proie potentielle pour les voleurs et arnaqueurs de toute sorte.

Inutile cependant de voyager avec la peur au ventre : avec un peu de bon sens et en se tenant informé, on peut parcourir le monde sans aucun problème.

Des conseils de sécurité et témoignages de victimes d'arnaques se trouvent facilement sur internet. Par ailleurs les consulats, guides et organismes en tous genres sont des sources d'informations précieuses. De même il est intéressant de se renseigner auprès d'autres voyageurs et de la population locale (un bon tuyau : dans le doute, se renseigner auprès des enfants, certains adultes ayant tendance à exagérer les risques ou à les minimiser de peur de faire fuir les touristes).

QUELQUES RÈGLES DE BASE

- Dissimuler son argent dans des poches internes, et à différents endroits, si possible ;
- Garder les numéros de Traveller's Chèques, copie des passeports, copie de la carte de crédit, n° à appeler en cas de vol, etc. dans un endroit séparé des originaux ;
- Être particulièrement vigilant lorsque l'on sort d'une banque ou que l'on retire de l'argent d'un distributeur ;
- Se renseigner sur les risques avant de s'aventurer dans un quartier ou une région inconnue ;
- Ne pas porter ostensiblement des objets de valeurs (bijoux, appareils photos, caméra) ;
- Se fondre dans la population locale.

6.4 TRANSPORTS

Qu'il s'agisse des piétons, cyclistes, conducteurs, il ne faut pas perdre de vue que dans bon nombre de pays, c'est la loi du plus fort qui est de mise sur la route. Donc, un mot d'ordre : il faut céder le passage.

Il est conseillé d'utiliser le moyen de transport le plus sûr même si celui-ci n'est pas le moins cher : statistiquement, les chances d'arriver à destination seront plus grandes.

6.5 CATASTROPHES NATURELLES

À part se renseigner préalablement sur les risques encourus dans les zones visitées, il n'y a rien à faire pour éviter une éruption volcanique, des inondations ou un tremblement de terre. Pour de plus amples informations, consultez le site suivant : www.diplomatie.belgium.be.

6.6 TROUBLES POLITIQUES

Ils sont chroniques dans certaines régions du globe : grèves, manifestations qui peuvent parfois devenir violentes, etc.

Des troubles plus graves comme des émeutes ou des guerres peuvent aussi éclater dans certains pays. Cependant la situation ne se dégrade généralement pas du jour au lendemain. Il est donc possible de s'assurer de la situation politique du pays visité en consultant le site www.diplomatie.belgium.be ou le site internet français www.diplomatie.gouv.fr.

6.7 DROGUE

Il faut être très prudent. En effet, il existe des exemples de jeunes condamnés à de lourdes peines de prison, voire à la peine capitale pour des délits relatifs à la détention et/ou l'utilisation de drogue à l'étranger et ce, malgré la médiation des autorités diplomatiques et des comités de soutien. Étant donné l'état des prisons dans certains pays, il vaut mieux y réfléchir à deux fois.

Il est préférable de refuser toutes propositions faites sur place. Parfois il ne s'agit, en fait, que de manœuvre de policiers peu scrupuleux pour pouvoir soutirer d'énormes amendes.

Attention !

Il ne faut surtout pas accepter de transporter un colis, un sac, etc. appartenant à un inconnu, on ignore ce qu'il peut contenir.

Il faut être attentif à ses propres bagages pour éviter qu'on puisse y glisser des substances illicites.

Enfin, même si c'est plus rare, il peut arriver que la « marchandise » soit dissimulée dans des billets de banque lors d'un change d'argent sur le marché noir.

6.8 ACHATS

Attention aux souvenirs d'origines animales ou végétales : il peut s'agir d'espèces protégées dont la possession vaudra des sanctions pénales lors d'un contrôle à la douane. Pour la liste des espèces protégées, consultez les sites www.cites.org et www.votresouvenir.be.

Il existe désormais des douaniers spécialisés en la matière, notamment à Zaventem.

Les mêmes précautions s'appliquent aux œuvres d'art et aux antiquités ainsi qu'aux contrefaçons.

6.9 BAGAGES

Hormis la pharmacie qu'il vaut souvent mieux constituer avant le départ, pourquoi ne pas vérifier ce qui est moins cher sur place.

On pourra également comparer la qualité et l'efficacité de produits tels que la crème solaire, les préservatifs, les anti-moustiques.

Voir à ce sujet les forums de discussion sur internet. À retrouver aussi sur internet et dans les guides de voyage la liste des objets indispensables ainsi qu'une liste de ceux dont on peut se passer.

Un conseil, voyager léger.

D'abord, parce que c'est plus agréable. Ensuite parce que cela évite de payer des suppléments de bagage à l'aéroport. Enfin, parce que ça laisse de la place pour rapporter des souvenirs.

En avion, le poids autorisé du sac qui va dans la soute est en général de 20 kg, (15 kg parfois, cela dépend des compagnies aériennes). Le bagage de cabine doit, quant à lui, mesurer au maximum 56x45x25 cm et répondre à des conditions de poids maximum différentes en fonction des compagnies.

Attention aussi aux nouvelles règles de sécurité pour les vols : tous les canifs, ciseaux, briquets, etc. sont interdits. Pour les produits liquides, veillez à emporter des flacons de maximum 100 ml. Ceux-ci doivent être mis à part dans un sachet en plastique transparent d'une contenance de maximum 1 litre.

Pour les règles précises pour les bagages en soute et en cabine, consultez les sites suivants :

- www.biac.be ;
- www.liegeairport.com ;
- www.brussels-charleroi-airport.com.

04

TRANSPORTS

1 AVION

Pas facile de dénicher la meilleure affaire : le choix des compagnies, les moyens de réserver, la période de réservation, les dates de départ sont tellement variées, autant d'éléments qu'il faudra prendre en compte et avec lesquels il faudra jongler pour dénicher le meilleur prix.

1.1 QUAND PARTIR ET QUAND RÉSERVER ?

Si la possibilité se présente, autant partir en basse saison, c'est-à-dire en dehors des périodes de vacances scolaires et des WE avec jours fériés. En effet, plus la demande est forte, plus les prix grimpent.

Ceux qui ont beaucoup de souplesse dans leur date de départ et leur destination, guetteront les offres de dernière minute et le système des enchères.

Quant à ceux qui ont moins de flexibilité et ont une destination bien précise en tête, il vaut mieux s'y prendre bien à temps (*par exemple : 6 mois à l'avance, voire un an*), les prix sont alors parfois plus avantageux que lorsque l'avion est presque plein.

1.2 RÉDUCTIONS, PROMOTIONS, ETC.

Certaines compagnies offrent des réductions pour les étudiants ou pour les jeunes de 12 à 26 ans, des promotions temporaires.

D'autres compagnies fidélisent leurs clients en leur offrant des « kilomètres de vol » : après plusieurs vols avec une même compagnie, voire avec une autre compagnie faisant partie de la même alliance, il est possible d'obtenir un vol gratuit.

1.3 VOLS CHARTERS

Ils desservent les destinations les plus touristiques et sont proposés par les voyagistes. Il est nécessaire de comparer les prix proposés, ils fluctuent aussi très fort selon la demande : les vols aux dates les plus demandées sont les plus chers.

1.4 « LAST MINUTE » ET ENCHÈRES

Les « last minute » : de 7 à 10 jours avant le départ, les compagnies cassent leurs prix afin de remplir leur avion. Même principe pour les enchères, où la mise à prix commence environ au quart du prix normal, les enchères se terminant une ou 2 heures plus tard. Voici une liste non-exhaustive :

- www.tuifly.be/fr/last-minute ;
- www.gigatour.be ;
- www.brusselsairport.be ;
- www.govoyages.com.

1.5 COMPAGNIES À BAS PRIX (LOW COST)

Leurs tarifs sont parfois intéressants mais elles ont aussi quelques inconvénients :

- Ni repas, ni collation ne sont servis à bord ;
- Elles desservent de petits aéroports : ne pas oublier, donc, d'ajouter au prix du ticket, le prix du transport (bus, train, etc.) pour arriver à la destination finale, ainsi que celui du parking ;
- Ne pas oublier d'ajouter les taxes, frais d'enregistrement des bagages, etc. ;
- Pas de correspondances organisées : lors de plusieurs vols, ne pas oublier de reprendre ses bagages ;
- Pas de n° de place attribuée dans l'avion ;
- Il est difficile de réserver autrement que par internet et des frais de réservation par carte de crédit sont souvent demandés.

QUELQUES MOTEURS DE RECHERCHES SUR LES LOW COST

- www.skyscanner.net ;
- www.flylowcostairlines.org/compagnies-aeriennes-low-cost/ ;
- www.opodo.com.

→ Les compagnies low cost les plus connues en Europe sont :

- www.ryanair.com ;
- www.easyjet.com.

1.6 TOURS DU MONDE

Il existe des alliances de compagnies aériennes qui proposent de nombreuses formules de tour du monde. Un ensemble de tickets permet de passer d'un continent à l'autre. Proportionnellement à des vols classiques aller-retour, les prix de ces tours du monde sont raisonnables.

Leur validité est de maximum un mois à un an leur prix varie en fonction du nombre de kms, d'arrêts, des destinations et de la ville de départ.

Il est possible d'acheter des itinéraires tout faits ou personnalisables proposés par les agences de voyages, ou des « pass » proposés par les alliances de compagnies.

Une certaine flexibilité est permise en matière de dates sauf pour le 1er vol.

→ Les alliances de compagnies sont :

- www.staralliance.com ;
- www.oneworldalliance.com ;
- www.skyteam.com/fr.

Ces tickets peuvent s'acheter auprès des compagnies aériennes membres de l'alliance et auprès d'agence de voyages. Les agences Joker (www.joker.be/fr) notamment, peuvent traiter une demande.

2 TRAIN

2.1 EN EUROPE

Pour voyager en Europe, la SNCB propose divers systèmes de pass avec chaque fois des réductions pour les moins de 26 ans.

Avant d'acheter un de ces pass (notamment le système Eurodomino – cf. *infra*), la comparaison des prix avec les prix pratiqués sur place en trafic intérieur est conseillée. Ces informations peuvent être consultées auprès des offices du tourisme, sur les sites internet des réseaux ferroviaires nationaux, ou encore via le site suivant : www.b-europe.com/FR.

→ Inter Rail

Il existe maintenant 2 formules :

- Le « Global Pass », permet de voyager dans 33 pays différents ; les prix varient en fonction de la durée de validité du pass ;
- Le « One Country Pass » : valable dans un seul pays, le prix varie en fonction de la durée de validité du pass, mais aussi du pays.

→ Benelux Tourrail

C'est un pass pour 5 journées à choisir librement sur une période d'un mois.

→ Rail Plus

La carte Rail Plus donne droit à une réduction de 25% sur les trajets internationaux classiques, à condition que le voyage comporte le passage d'au moins une frontière. Cette réduction vaut également pour des trajets à l'intérieur d'un même pays (en Belgique comme

sur les réseaux étrangers), pour autant qu'il s'agisse de trajets en correspondance avec des trains Thalys, TGV ou Eurostar.

→ Thalys, Eurostar, TGV

Avant de se précipiter sur le tarif jeune, autant vérifier en détail leur tarification. En effet, d'autres formules (*par exemple : réservation bien à l'avance sans possibilité de changement de dates*) sont souvent plus avantageuses que le tarif jeune.

<p>Société nationale des Chemins de fer belge (SNCB)</p>	<p>Rue de France 56 – 1060 Bruxelles Tél 02 528 28 28 www.b-rail.be</p>
--	--

2.2 HORS EUROPE

Dans la plupart des pays du monde, voyager en train permettra de partager de longs moments avec la population locale.

À noter cependant que certaines parties du monde sont presque totalement dépourvues de réseau ferroviaire (*par exemple : l'Amérique du Sud*). De plus, le train est statistiquement un moyen de transport beaucoup plus sûr que la route. Dans certains pays, le touriste ne jurera même plus que par le train après avoir testé les bus locaux.

Les prix et les systèmes de pass ou de réductions varient d'un pays à l'autre. Tous les détails se trouvent dans tous les bons guides et sur internet.

Et pourquoi pas - à condition tout de même d'être un voyageur averti - tenter l'expérience du Transsibérien, la voie ferrée qui relie Moscou et Vladivostok : www.espace-transsiberien.com.

3 SUR L'EAU

3.1 CARGOS

Fini le temps où l'on voyageait pour trois fois rien sur des cargos. C'est maintenant devenu un moyen de transport à la mode, pris en charge par des agences spécialisées. Le confort s'est amélioré et les prix ont suivi.

Cela coûtera environ **130 €/jour**, auxquels il faudra ajouter des taxes diverses.

Toutes les informations sont disponibles sur internet⁸.

Pour les débrouillards, il est possible de dégoter un vieux cargo du bout du monde. Dans ce cas-là, attention à la sécurité, surtout pour une femme : il s'agit essentiellement d'un milieu masculin.

Enfin, cette formule est réservée aussi à ceux qui ont du temps.

⁸ http://www.marine-marchande.net/Voyager_en_cargos/index.htm et www.meretvoyages.com

3.2 FERRY

Encore une fois, les prix dépendent du pays et du confort offert⁹.

3.3 VOILIER

Hormis les voyages organisés en voiliers, dont les prix sont souvent très élevés, il est possible de proposer ses services via : Bourse-aux-équipiers.com

3.4 DIVERS

Navistop	Clubhouse RSCAB – Quai des Usines 20 – 1000 Bruxelles www.navistop.be
---	--

Du Laos au Brésil, il est possible de trouver toutes sortes d'embarcations, de la pirogue au bac.

Les prix sont en général modestes, mais il faut parfois mieux prévoir un gilet de sauvetage si l'on veut arriver à bon port.

4 VOITURE

Un bon moyen de voyager en voiture tout en réduisant les frais est le covoiturage, héritier de l'auto-stop. Le principe est tout simplement de partager les frais à un prix fixé à l'avance.

Grâce à internet et aux agences spécialisées, le covoiturage est désormais bien organisé et offre une relative sécurité (le risque zéro n'existant pas) car l'identité des conducteurs et des passagers est en principe connue.

Quant à l'auto-stop improvisé, la prudence est de mise : les risques de vol, de viols et autres violences existent.

Le principe est de suivre son bon sens et les conseils des guides et sites spécialisés qui déconseillent par ailleurs souvent l'auto-stop.

Dans certains pays, même fauché, le touriste paraît encore riche par rapport aux autochtones, car il se permet de voyager à l'autre bout du monde. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une petite participation aux frais d'essence soit demandée, mieux, autant la proposer directement, ou proposer d'offrir le repas au conducteur.

⁹ https://www.poferries.com/fr-be?utm_source=google&utm_medium=cpc&utm_campaign=17337713513&utm_content=134387890462&utm_term=p%26o%2oferries&gclid=EAlalQobChMI_Lrswcqh_glVxrTtCh3HJA5WEAAYASAAEgL-9_D_BwE&gclidsrc=aw.ds#route

→ En Belgique, le leader du covoiturage est :

Leur site propose des offres de covoiturage pour voyager dans toute l'Europe : eurostop.carpool.be/fr.

Il existe aussi de nombreux autres organismes dans le monde proposant des offres et demandes de covoiturage via leur site :

- www.ecotrajet.com ;
- www.easycovoiturage.com.

5 BUS

Du bus tout confort avec couchette et air conditionné, jusqu'à l'épave 10 fois recyclée où la place est partagée avec un cageot de poulets, tout est possible à travers le monde à des tarifs aussi variables que le confort et la sécurité offerts.

Si voyager en bus nécessite du temps, cela offre aussi souvent la possibilité de créer des contacts enrichissants avec la population locale ou d'autres voyageurs.

Les normes de sécurité sont uniformes dans les pays les plus développés mais ailleurs la sécurité dépendra en grande partie de la compagnie de bus choisie, la plus sûre étant très souvent la plus chère.

Enfin, dans les pays où les infrastructures sont moins développées, tous les transports par route comporteront un certain risque.

Avant de prendre une ligne régulière avec compagnie ayant pignon sur rue, il faut toujours se renseigner sur les réductions possibles, les forfaits, les pass, les cartes de fidélité, d'étudiant ou les réductions pour familles nombreuses.

5.1 EN EUROPE

Une des compagnies les plus connues est Eurolines, qui dessert l'Europe entière. Départs depuis plusieurs villes belges.

5.2 HORS EUROPE

Eurolines	Tél 02 201 16 00 http://www.eurolines.be/
------------------	---

Les grands pays tels que les États-Unis, la Canada, l'Australie ont des grandes compagnies de bus desservant les liaisons intérieures et parfois internationales, avec des systèmes de « pass » (Greyhound pour le Canada et les EU, Aussie pass pour l'Australie). Confort et sécurité sont en général garantis.

En Amérique du Sud, où le réseau ferroviaire est très peu développé, il existe un immense réseau de bus, offrant tous les niveaux de confort, de prix, et aussi de sécurité.

6 VÉLO

Connaître sa bécane, pouvoir la réparer, connaître ses propres limites sont les règles d'or pour un voyage réussi à vélo. Quel type de vélo pour quel pays ? Comment faire transporter son vélo en avion ou en train à moindre prix ?

Un site intéressant est celui de l'Association Pro Vélo (www.provelo.org) qui se situe dans les différentes maisons des cyclistes :

La Maison des Cyclistes de Bruxelles	Rue de Londres 15 – 1050 Bruxelles Tél 02 502 73 55 info@provelo.org
La Maison des Cyclistes de Liège	Place des Guillemins 2 – 4000 Liège Tél 04 222 99 54 liege@provelo.org
La Maison des Cyclistes de Mons	Rue de la Poterie, 17 – 7000 Mons Tél 065 84 95 91 mons@provelo.org
La Maison des Cyclistes de Namur	Place de la Station 1 – 5000 Namur Tél 081 81 38 48 namur@provelo.org
La Maison des Cyclistes de Gembloux	Avenue de la Station 1 – 5030 Gembloux Tél 081 98 03 05 gembloux@provelo.org
La Maison des Cyclistes d'Ottignies	Place de la Gare, 2 – 1340 Ottignies Tél 010 40 15 13 brabantwallon@provelo.org

CyCLO asbl Vélos d'occasions, apprendre à réparer son vélo, etc.	Rue de Flandre, 85 – 1000 Bruxelles Tél 02 512 68 90 www.recyclo.org cyclo@cyclo.org
Cyclo Camping international	www.cci.asso.fr
Dynamobile Organisation de voyages à vélo à travers l'Europe	Rue de Londres 15 – 1050 Bruxelles www.dynamobile.net info@dynamobile.net

<p>Les ateliers de la rue Voot</p> <p>Pour apprendre à réparer, entretenir son vélo</p>	<p>Rue Voot 91 – 1200 Woluwe-Saint-Lambert</p> <p>Fietspunt point Vélo, bvd du Triomphe 40 – Auderghem</p> <p>Tél 02 762 48 93</p> <p>www.voot.be</p> <p>velo@voot.be ou velotech@voot.be</p>
--	--

→ Il existe également :

7 MOTO

- www.horizonsunlimited.com ;
- www.moto-net.com ;
- www.toutsurlamoto.com ;
- www.lesmotards.be.

8 À PIED

Balades, trekking, randonnées, etc. De nombreuses agences proposent ce type de voyages sportifs, où l'encadrement et la logistique sont pris en charge.

 **Attention !**

Ces voyages ne sont pas nécessairement bon marché (voir [Voyages sportifs](#), pp. 6-6).

05

LOGEMENT

Le plus classique reste le logement à l'hôtel, en général assez cher, quel que soit le pays. Il existe évidemment d'autres possibilités, à commencer par l'auberge de jeunesse.

Le camping peut s'avérer être une solution plus abordable. Attention, le camping sauvage est généralement interdit et parfois dangereux dans certains pays.

Le logement chez l'habitant est une formule conviviale pour découvrir la façon de vivre des habitants du pays que l'on visite.

Il existe d'autres solutions d'hébergement et autant de formules intermédiaires (entre l'hôtel et le logement chez l'habitant) et de dénomination qu'il y a de pays : les « guesthouses » en Asie, « alojamiento » ou « pousada » en Amérique latine. Nous ne reprenons ici que les modes de logements les moins onéreux.

Impossible en effet de noter ici tous les moyens pour trouver un hôtel, un Bed and Breakfast, une « chambre d'hôte » ou un « gîte de France » (certains de ces logements sont d'ailleurs devenus aussi chers, si pas plus que l'hôtel).

À titre d'exemples, voici une liste de certains sites :

- www.ibbp.com ;
- www.bedandbreakfast.eu/fr/ ;
- www.eurogite.com/gites.html ;
- www.gites-de-france.fr.

Il existe également d'autres solutions d'hébergement (voir [Échange de logement](#), p. 46).

1 AUBERGES DE JEUNESSE

Les auberges de jeunesse accueillent tous les « jeunes » de 0 à 99 ans, soit individuellement, soit en famille ou en groupe. Certaines auberges sont équipées pour héberger les personnes handicapées.

Elles sont dotées d'un équipement moderne tout en conservant l'ambiance décontractée et le caractère international qui font la spécificité de ces centres d'hébergement.

Réparties sur tous les continents, environ 5000 auberges de jeunesse accueillent chaque année près de 4 millions de visiteurs.

Une carte de membre est nécessaire pour accéder aux auberges de jeunesse du monde entier. Elle doit être achetée auprès de l'association du pays où l'on réside.

→ Prix de l'affiliation

- Pour les moins de 26 ans : **10 €** ;
- Pour les plus de 26 ans : **15 €** ;
- Pour les familles : **25 €** ;
- Pour les groupes constitués (ASBL, club sportif, etc.) : **30 €** ;
- Écoles belges : **gratuit**.

Ces cartes sont vendues au bureau central des auberges de jeunesse, dans chaque auberge belge, dans les Centres Infor Jeunes et dans plusieurs points de vente.

Quelle que soit la période du départ, il est toujours préférable de réserver.

Cependant si le temps a manqué avant le départ pour acheter la carte, il est encore possible, à l'étranger, de loger en auberge de jeunesse grâce à la formule suivante :

À l'arrivée, une « guest card » sera donnée. Une nuitée = 1 timbre à coller sur la carte (le prix du timbre dépend des pays, en Belgique : 3,00 €) 6 timbres et la carte est équivalente à une adhésion complète, valable 1 an à partir du mois d'achat du premier timbre.

Cette formule n'est pas d'application pour les personnes qui voyagent dans le pays où elles résident. Ces personnes doivent obligatoirement acheter la carte de membre, avant le départ ou à leur arrivée à l'auberge de jeunesse¹⁰.

1.1 COMMENT RÉSERVER ?

Cette réservation peut se faire de plusieurs manières.

→ Par internet

- Via la page d'accueil de www.laj.be en cliquant sur « Book Now » pour réserver dans le monde entier en payant par Visa, Mastercard, ou Bancontact ;
- Via le site de l'IYHF en possession d'une carte de crédit. Il faut payer 5% d'acompte et le solde en arrivant à l'auberge de Jeunesse.

Pour ceux qui n'ont pas de carte de crédit, ou qui ne désirent pas l'utiliser sur internet, en se rendant dans une auberge de jeunesse reliée à internet. Il s'agit alors de payer 10% de la (des) nuitée(s) réservée(s) et un voucher (reçu) est remis lors du paiement.

Le service de réservation par internet est accessible dans toutes les auberges de jeunesse de Wallonie et Bruxelles et dans une grande partie des auberges de Jeunesse de la partie néerlandophone du pays.

Enfin par téléphone ou par e-mail directement à l'auberge choisie pour le logement, mais toutes les auberges n'acceptent pas ces modes de réservations.

¹⁰ <http://www.lesaubergesdejeunesse.be/page/homepage>

Les auberges de jeunesse	Rue de la Sablonnière 28 – 1000 Bruxelles Accueil · Les Auberges de Jeunesse info@laj.be
International youth hostels federation (IYHF)	www.hihostels.com

2 CHEZ L'HABITANT

Dans certains pays, il est très organisé dans d'autres il est plus informel. C'est en tout cas une formule qui permet de nouer des contacts privilégiés avec la population locale.

Outre les renseignements spécifiques pays par pays trouvés sur les sites généralistes, il est intéressant de se renseigner auprès des offices du tourisme locaux.

3 CAMPING

Dans bon nombre de pays, le camping sauvage est interdit. Ces pays offrent alors souvent des sites spécifiques de camping. Le choix s'opérera en tenant compte d'éléments tels que : les facilités offertes, la proximité des moyens de transports, le public, l'état des sanitaires, le prix, etc.

Les auberges de jeunesse ou certaines guesthouses peuvent aussi proposer un emplacement pour planter sa tente.

Pour les affiliés au Touring Club de Belgique, il est possible d'obtenir une carte de camping international offrant des réductions dans certains campings d'Europe auprès du :

Touring Club Royal de Belgique	Boulevard du Roi Albert II, 4 bte 12 – 1040 Bruxelles T 02 2863332 www.touring.be/fr/
--------------------------------	---

→ Pour trouver les sites de camping en Europe :

- <https://www.campings.com/fr/> ;
- www.camping.com.

4 ÉCHANGE DE LOGEMENT

Il s'agit d'échanger gratuitement son logement avec celui d'un autre voyageur ou d'une autre famille.

La gamme des logements est très vaste : depuis le petit appartement jusqu'à la villa avec piscine. De plus en plus d'associations se créent dans ce secteur.

Il faut s'acquitter de la cotisation à l'association pour pouvoir proposer son logement et avoir accès à leur base de données.

Ensuite, libre à celui qui veut bien prêter sa maison de prendre contact avec le propriétaire du logement qui l'intéresse, et de régler avec lui les détails pratiques.

Il est important que les deux « échangeurs de maison » soient en ordre d'assurance.

→ En Belgique, des propositions de logements à l'étranger se trouvent sur :

HomeLink	Échange de maisons (Homelink international) Tél 070 22 22 92 www.homelink.be/fr/ echangedemaisons@mpact.be
--------------------------	---

→ À titre indicatif, quelques autres sites :

- www.echangeimmo.com ;
- www.switchhome.org ;
- www.trocmaison.com.

→ Autre formule : l'hébergement gratuit chez des hôtes ; en échange le voyageur s'engage aussi à recevoir des touristes gratuitement chez lui.

- www.hospitalityclub.org ;
- www.couchsurfing.com ;
- www.servas-france.org (réservé aux membres d'organisations pacifistes) ;
- fr.warmshowers.org/ (réservé aux cyclotouristes) ;
- www.woofinternational.org (logement dans des fermes bio : un peu de travail est demandé en échange du logement).

06

SUR PLACE

1 SE FAIRE DES AMIS OU DES ENNEMIS

Voyager, c'est aussi aller à la rencontre de l'autre : cela implique le respect de sa culture. Pour chaque pays, des guides ont établi une liste d'attitudes à avoir ou à ne pas avoir, en fonction des usages et coutumes locaux.

Quant à l'argent, il faut aussi s'adapter, surtout si l'on voyage dans un pays où la pauvreté est réelle. On pourra marchander, c'est d'ailleurs un comportement normal sur certains marchés locaux, mais il faudra veiller à ne pas sombrer dans l'indécence. Il ne faut pas oublier que la grande majorité des gens qui profitent du tourisme cherchent simplement à en vivre et non à arnaquer.

2 NOURRITURE

Bien souvent, « manger local » coûtera moins cher que manger dans un fast food ou dans un restaurant de cuisine internationale, et en plus cela permet de découvrir pleinement la culture d'un pays.

Il faut toutefois rester vigilant : éviter au maximum les aliments crus (au mieux, ils devraient être cuits voire bouillis), restés trop longtemps hors d'un frigo, non lavés ou qu'on ne peut pas éplucher. Autres précautions contre la turista et autres maladies du voyage : préférer l'eau en bouteille, bien fermée, même si cela grève un peu le budget. Les pastilles désinfectantes sont à réserver en cas d'urgence, car elles ne sont pas efficaces contre tous les microbes et amibes.

3 COMMUNICATIONS

Un peu partout dans le monde, y compris dans les villages les plus reculés, on trouve de plus en plus d'« internet cafés » ou de « cyber cafés ». Les prix sont variables, mais en général, cela reste toujours moins cher que le téléphone. Posséder une adresse e-mail et un compte Skype permet de communiquer avec ses proches sans se ruiner, où que l'on soit dans le monde, à condition d'avoir une connexion internet.

Un compte Skype (www.skype.com) fonctionne comme le téléphone gratuit. Il faut veiller à ce que chaque interlocuteur possède un compte skype, soit équipé d'un micro, d'un casque et d'une webcam s'ils veulent se voir en parlant. Un tel compte permet d'appeler d'un ordinateur à un autre mais il permet également, alimenté par une carte de crédit, de téléphoner sur n'importe quel numéro, dans n'importe quel pays, pour le même tarif.

Il est préférable de bien se renseigner avant de téléphoner de l'étranger, notamment auprès des autres voyageurs sur place. En effet, dans de nombreux pays, il existe différents moyens d'établir une communication internationale, avec des différences de prix parfois très importantes (*par exemple : téléphoner d'une cabine sur un gsm est beaucoup plus cher que de téléphoner sur un fixe*).

À l'inverse, le système de cartes prépayées est souvent très avantageux.

En dernier recours, il existe la possibilité du « collect call » ou PCV : un numéro gratuit (différent dans chaque pays) permet d'entrer en contact avec le service en Belgique. L'opérateur prend contact avec le correspondant en Belgique et lui demande s'il est d'accord de payer la communication. C'est pratique pour contacter sa famille en cas de problème, mais attention, ce n'est pas possible partout.

4 CHANGER SON ARGENT

En dehors des lieux officiels pour changer l'argent que sont les banques et les bureaux de change, il arrive que des personnes abordent les touristes pour leur proposer d'échanger leurs euros ou dollars contre des devises locales.

Il s'agit bien souvent d'un « marché noir » et donc illégal. Il est déconseillé de changer son argent de la sorte pour des raisons éthiques, cela nuit au développement du pays, et de sécurité. Et ce, même si le taux de change peut y être plus intéressant que dans les lieux de change officiel.

SOURCES JURIDIQUES

DROIT EUROPÉEN

Documents d'identité

- Décision de la Commission du 28 février 2005, relative aux photos dans les passeports à partir du 28 août 2006.
- Décision de la Commission du 28 juin 2006, relative aux empreintes dans les passeports à partir du 28 juin 2009.
- Règlement (CE) n°444/2009 du Parlement européen et du Conseil du 28 mai 2009 modifiant le Règlement (CE) n°2252/2004 du Conseil établissant des normes pour les éléments de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les États membres.
- Décision de la Commission du 14 octobre 2016 concernant les équivalences entre les catégories de permis de conduire.

Emploi

- Directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.
- Directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.
- Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.
- Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.
- Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres (article 17).
- Directive 2019/1152/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne.

Libre circulation

- Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, modifiant le règlement (CEE) n°1612/68 et abrogeant les directives 64/221/CEE, 68/360/CEE, 72/194/CEE, 73/148/CEE, 75/34/CEE, 75/35/CEE, 90/364/CEE, 90/365/CEE et 93/96/CEE.

Transports

- Règlement (CE) n°261/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et abrogeant le Règlement (CEE) n°295/91 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- Règlement (CE) n°1107/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 concernant les droits des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite lorsqu'elles font des voyages aériens (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- Règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le Règlement (CE) n°2320/2002.
- Règlement (CE) n°593/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles.
- Règlement (CE) n°392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relatif à la responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident.
- Directive 2009/103/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité.
- Règlement (UE) n°1177/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant les droits des passagers voyageant par mer ou par voie de navigation intérieure et modifiant le Règlement (CE) n°2006/2004.
- Règlement (UE) n°181/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar et modifiant le Règlement (CE) n°2006/2004.
- Règlement d'exécution (UE) n°2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.
- Directive 2015/413/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2015 facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière.
- Règlement 2021/782/UE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires.

UE

- Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

DROIT BELGE

Documents d'identité

- Loi du 19 juillet 1991 relative aux [registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour] et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques (M.B. 3 septembre 1991) et ses modifications ultérieures. Dernière modification : loi du 29 février 2024 (M.B. 8 avril 2024).
- Arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers (M.B. 15 août 1992) et ses modifications ultérieures : arrêté royal du 9 mars 2017 (M.B. 28 avril 2017).
- Arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire (M.B. 30 avril 1998) et ses modifications ultérieures. Dernière modification : Arrêté du 9 novembre 2023 (M.B. 16 novembre 2023).
- Arrêté royal du 24 février 2014 exécutant l'article 6, § 6, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques (M.B. 28 février 2014).
- Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif à la durée de validité des passeports (M.B. 4 juin 2014). Dernière modification : arrêté royal du 7 octobre 2022 (M.B. 3 février 2023).
- **Intégration sociale**
- Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale (M.B. 31 juillet 2002) et ses modifications ultérieures. Dernière modification : loi du 29 février 2024 (M.B. 11 avril 2024).

CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR

Les Dossiers Infor Jeunes sont couverts par le droit d'auteur et ne peuvent en aucun cas être vendus à des tiers. Leur usage est strictement réservé au cadre professionnel ou familial.

Les dossiers ne pourront pas être dupliqués et/ou transmis à des tiers autres que ceux convenus lors de la souscription aux Dossiers Infor Jeunes.

La reproduction partielle (extraits) des Dossiers Infor Jeunes est autorisée pour autant que cette reproduction, écrite en italique ou entre guillemets, mentionne la source (Dossiers Infor Jeunes – Titre du Dossier – page(s) – date de la dernière mise à jour du document) et ne dépasse pas le contenu de trois pages. Le logo Infor Jeunes devra également apparaître dans les partenaires identifiés à la publication.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Tous les documents présentés dans les Dossiers Infor Jeunes ont uniquement une valeur informative et ne peuvent donc être considérés comme des documents faisant juridiquement foi.

Les textes de lois et règlements présentés dans leur forme consolidée sont repris à titre d'information. Ils ne créent donc aucun droit ou obligation autre que ceux qui découlent des textes juridiques légalement adoptés et publiés ; seuls ces derniers font foi.

Les informations communiquées dans ce dossier n'engagent pas la responsabilité de la Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles Asbl. Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, nous ne pouvons en garantir le résultat et nous nous efforcerons de corriger les erreurs qui nous seront signalées.

Les Dossiers Infor Jeunes peuvent comporter des renvois ou liens vers des informations provenant d'autres organisations. Cependant, la Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles Asbl ne garantit aucunement la pertinence, l'actualité ou l'exactitude de ce matériel d'information externe et décline toute responsabilité à cet égard.

Les associations, organisations et sites internet renseignés dans ce dossier sont choisis de manière objective dans le seul but d'offrir aux lecteurs une information la plus pertinente et complète possible. Nous ne pouvons cependant garantir l'exhaustivité, l'exactitude ou l'actualisation des informations.

La mention de certaines compagnies ou produits n'implique aucunement que ceux-ci soient recommandés préférentiellement par rapport à d'autres compagnies ou produits similaires non mentionnés.

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL